



Un événement résume à lui seul les dangers que revêt la «guerre contre le terrorisme» pour les droits et libertés en Belgique.

Le 28 avril 2006, Bahar Kimyongür, un citoyen belge qui dénonce les violations des droits de l'Homme en Turquie, est arrêté aux Pays-Bas. La police belge, suite à une réunion secrète réunissant les plus hautes autorités de l'Etat, l'a dénoncé à ses homologues hollandais afin d'organiser son extradition vers la Turquie. La Hollande refuse de l'extrader en raison de la faiblesse du dossier turc. En Belgique, des parlementaires demandent une enquête au sujet du rôle de l'Etat belge dans cette affaire. Un an après les faits, le rapport conjoint des

Comités «P» et «R» est tenu hors de la portée des parlementaires.

Seuls peuvent le consulter les cinq sénateurs de la Commission de suivi des Comités «P» et «R», mais avec interdiction de prendre des notes. Le rapport est, par ailleurs, détenu dans un coffre-fort !

L'État belge commet un acte à la fois illégal (extrader son propre ressortissant) et immoral (puisqu'elle tente de remettre Kimyongür entre les mains de tortionnaires dont il dénonce les crimes) ; les prérogatives du pouvoir législatif sont, au nom de la « lutte contre le terrorisme », en train de disparaître...

## ***Ouvrez les yeux avant que les lois antiterroristes ne vous les ferment***

Ce scandale est possible car Bahar a été condamné, alors qu'il n'a commis aucun délit, sur base de la nouvelle loi «antiterroriste» belge. Cette loi est inspirée par l'administration Bush et permet de condamner des citoyens non pour les actes qu'ils auraient perpétrés mais pour leurs opinions, pour leur militantisme. C'est le sort que l'Etat belge a réservé à Bahar Kimyongur incarcéré à Nivelles depuis sa condamnation en novembre 2006 dans le cadre du «procès DHKP-C». Au cours de ce procès «test» pour la démocratie, Musa Asoglu, Sukriye Akar et Kaya Saz, d'autres opposants au régime turc, ont également été taxés de «terroristes». LE 19 AVRIL 2007, LA COUR DE CASSATION A ANNULÉ MOMENTANÉMENT CES CONDAMNATIONS POUR PARTIALITÉ DES JUGES ET A FAIT LIBÉRER LES MILITANTS, MAIS LE PROCÈS VA REPRENDRE PROCHAINEMENT ET MENACE TOUS LES CITOYENS EN BELGIQUE. QUI SERA LE PROCHAIN SUR LA LISTE A ÊTRE ASSIMILÉ À UN TERRORISTE...?

### ***Mobilisation***

Pour le premier anniversaire de l'arrestation de Bahar Kimyongur aux Pays-Bas, pour exiger que le rapport sur cette affaire soit rendu public, le Clea organise une journée événement ce samedi 28 avril 2007 à Bruxelles :

- **A 16 heures**, sur les marches de La Bourse : Rassemblement «*Pas de prisonniers politiques en Belgique*».

- **A 17 heures**, au Beursschouwburg (20, 28 rue Orts 1000 Bxl, à deux pas de La Bourse) : Témoignages, musiques et soutiens de personnalités en faveur de Bahar Kimyongür pour dénoncer les lois «antiterroristes» et la criminalisation croissante de la contestation sociale. Prendront la parole notamment les personnalités francophones et néerlandophones suivantes : Jean Bricmont (UCL), Laurent Arnauts (Journal du Mardi), Carolina Coopers (secrétaire générale Vlaams ABBV), Ludo de Brabander (Platform voor Vrije Meningsuiting), Josy Dubié et Jean-Claude Englebert (Ecolo), Daniel Flinker (Clea)...

- **A 18 heures**, au Beursschouwburg, concert (entrée gratuite) de Rey Cabrera (Buena Vista Social Club).

Rey Cabrera est né en 1943 près de Santiago de Cuba. Il y rencontre Maria et Eliades Ochoa (Buena Vista Social Club) et dédie sa vie à la musique. Il a visité la Belgique et y a formé un groupe : un «pur cubain»...

*(Tous les bénéfices et dons éventuellement récoltés seront versés intégralement à la réalisation d'un documentaire dénonçant les dangers des législations "antiterroristes").*

# *Pour nos libertés*

## Concert de Rey Cabrera (Buena Vista Social Club)



Rey Cabrera est né en 1943 près de Santiago de Cuba. Il y rencontre María et Eliades Ochoa (Buena Vista Social Club) et dédie sa vie à la musique. Il a visité la Belgique et y a formé un groupe : un son «pur cubain»...

28 avril 2007, 17 heures,  
Beursschouwburg,  
Bruxelles

(20, 28 rue Orts - 1000 Bxl, à deux pas de La Bourse)

*ENTRÉE GRATUITE*